MINI-SESSION MYCOLOGIQUE À BESSE (PUY-DE-DÔME)

Du 26 au 30 octobre 2021 à la Station Biologique de BESSE

2, Rue de Lavoir 63610 BESSE ; [www.uca.fr](http://www.uca.fr/)

Le massif du Sancy dans le Sud-Ouest du Département du Puy-de-Dôme  a été choisi pour cette mini-session.  Cette région qui jusqu’à présent a été relativement peu inventoriée sur le plan de la fonge est très riche en milieux forestiers et en zones humides.  Durant cette mini-session, les participants se rendront sur les sites des lacs Pavin et Chauvet, ceux de la vallée de Chaudefour, des tourbières de la Barthe et de Montcineyre, etc.

La mini-session, qui aura comme encadrants Hervé Cochard, Guillaume Eyssartier et Alain Favre, devrait regrouper une vingtaine de participants. Sur le terrain, les mycologues seront guidés par Emilie Estival, botaniste et mycophile, membre de l’Association Mycologique de Haute-Auvergne (AMHA), et ayant une très bonne connaissance de la région du Sancy.  Le but est de réaliser des inventaires par site les plus exhaustifs possibles.

Les sorties sur le terrain commenceront mardi 26 (après-midi) et se termineront vendredi 29. Le départ aura lieu samedi 30 dans la matinée. Il sera possible d’arriver lundi 25 en fin de journée, en payant un supplément (attention : places limitées).

 Il est prévu que les participants soient hébergés dans la **station biologique de Besse-en-Chandesse**, qui dépend de l’Université Clermont Auvergne. La station est aménagée pour recevoir des séminaires, stages de formations et de recherches. Plusieurs salles de travail nous seront attribuées pour la microscopie.

Les prestations de la station comprennent 4 nuitées et trois journées complètes. Les chambres seront individuelles, avec possibilité de chambre double pour les couples (modifications toutefois possibles de l’actuel protocole sanitaire). A noter que toutes les personnes inscrites à la session sont censées participer au programme d’inventaire et qu’il n’y aura pas d’activités touristiques prévues, hormis la visite de la ville. Par ailleurs chaque participant s’engage à rester durant toute la durée de la session.

BULLETIN D’INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM Prénom : ……………………………………………………………………

Adresse postale : …………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse courriel : ………………………………………………………………..

Téléphone : ……………………………………………………………………….

Société FMBDS (éventuellement) : ………………………………………………………………………………………….

Chambre double (couple) avec : …………………………………………………………………………

Tarif : 150 € par personne.

Supplément arrivée lundi 25 octobre : 20 €

Remarque particulière : ……………………………………………………………………………………………………………………….

Bulletin à envoyer avec chèque à l’ordre de l’AMHA avant le 15 septembre 2021 (bien tenir compte du fait que les places sont limitées à une vingtaine), à l’adresse suivante :

Ghislaine MOREAU, trésorière de l'AMHA, 7 rue des Pervenches, 95150 TAVERNY

Pour ceux qui souhaiteraient faire un virement bancaire, contacter myco.haute-auvergne@orange.fr pour obtenir le RIB de l'AMHA.

Même contact pour recevoir des informations supplémentaires.